



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-061 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, A. FAVIER, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, R. REVIL.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : FINANCES : Education-Enfance - Subventions pour des projets d'action éducative (PAE) pour des écoles publiques

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : Les projets éducatifs et pédagogiques (sorties, classes vertes, classes de mer, classes transplantées) sont déposés entre septembre et février et financés dans la limite de 40 euros par élève de maternelle et 50 euros par élève d'élémentaire.

Cette année une enveloppe de 49 592.00 euros est prévue pour l'ensemble de ces projets. 47 999 euros ont été répartis pour les projets déposés au mois de novembre.

A ce jour il reste à répartir, 1 593 euros.

Il est proposé de verser un complément de financement à l'école Pierre et Marie Curie pour leurs projet pédagogique : d'une classe découverte autour du vent à Leucate.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Education Enfance Famille Jeunesse du 2 mai 2019,
Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 6 mai 2019,

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De verser la subvention suivante :
 - 1 000 € à l'école Pierre et Marie Curie.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

